

PLAN MAÎTRE DE PLANTATION DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU 2019-2023

Questions et réponses

Q1 Pourquoi est-ce si important pour Montréal de planter de nouveaux arbres? Il me semble qu'il y en a déjà suffisamment.

- R. L'arbre urbain permet d'assurer une meilleure qualité de vie des citoyens. En plus de soutenir le caractère identitaire et la beauté paysagère des quartiers, les arbres urbains offrent une multitude de services écosystémiques indispensables aux villes. La valeur de ces services se chiffre en millions de dollars annuellement. Planter plus d'arbres permet donc à Montréal de faire des économies tout en créant un milieu de vie plus agréable pour les citoyens.

La forêt urbaine joue également un rôle primordial dans la résilience de Montréal face aux changements climatiques. Par exemple, les arbres permettent de réduire la vitesse des vents de même que les risques d'inondation lors d'épisodes de fortes pluies. Les bouleversements climatiques risquent de s'intensifier dans les décennies à venir. Il est donc important de planter davantage d'arbres aujourd'hui pour faire la différence demain.

Q2 Pourquoi la Ville ne se contente-t-elle pas de planter des arbres dans les parcs ou dans les milieux naturels?

- R. Les arbres de rue sont aussi importants que les arbres des parcs ou des milieux naturels. Ils contribuent notamment à contrer les îlots de chaleur et ralentir l'écoulement des eaux lors de fortes pluies réduisant ainsi les risques d'inondation chez les résidents. Ils augmentent la valeur foncière des bâtiments et embellissent les rues. Ils procurent une identité propre à chaque quartier.

Q3 Quels sont les bénéfices générés par la présence des arbres en milieu urbain?

- R. Les arbres contribuent à assurer la santé et la qualité de vie des citoyens en filtrant les polluants de l'air, en embellissant la ville, en rafraîchissant l'air, en diminuant les risques d'inondation, en réduisant le bruit, en ralentissant la vitesse des vents, en atténuant les mauvaises odeurs, en empêchant l'érosion des sols, en fournissant de l'intimité et en contribuant à la biodiversité de la faune urbaine.

Q4 Puis-je savoir quand un arbre sera planté devant ma résidence?

- R. Non. Il est difficile de prévoir avec exactitude à quel moment un arbre sera planté sur un site donné, car de nombreux facteurs peuvent influencer la date de plantation. La météo et les changements imprévus au niveau du calendrier de travail de l'entrepreneur responsable de la plantation sont des exemples de contraintes qui peuvent influencer sur le moment de plantation.

Q5 Qui est responsable de l'arbre nouvellement planté par les employés municipaux devant chez moi? Est-ce à moi de m'en occuper?

- R. L'arbre est la propriété de la Ville de Montréal et son entretien est assuré par celle-ci. Toutefois, les citoyens qui le désirent peuvent arroser les arbres plantés pour favoriser leur survie surtout durant les trois premières années après leur plantation, particulièrement pendant les périodes de grandes chaleurs.

Q6 Est-ce que j'ai le droit de refuser la plantation d'arbres devant ma maison? Je préférerais de beaucoup que la Ville plante des arbres ailleurs.

- R. Non. L'arbre devant votre maison est planté sur un espace public et il bénéficiera à tous les résidents de votre quartier.

Q7 Est-ce que je peux choisir l'essence d'arbre que je voudrais voir devant chez moi?

- R. Non. La sélection des essences plantées est une étape cruciale pour la survie et l'intégration harmonieuse d'un arbre dans son environnement. De nombreux facteurs doivent être considérés. Ce sont les employés municipaux qui ont la compétence et la responsabilité de déterminer le meilleur arbre pour chaque emplacement.

Q8 Quelles essences d'arbre sont plantées?

- R. Les essences d'arbres plantées sont très variées afin de maintenir la biodiversité. On retrouve une cinquantaine de genres, dont des érables, des chênes, des féviers, des micocouliers et autres essences adaptées aux conditions urbaines.

Q9 De quelle taille sont les arbres habituellement plantés par la Ville?

- R. La taille des arbres plantés pourrait varier selon la disponibilité du marché. Toutefois, de façon générale, les arbres plantés possèdent un diamètre entre 5 et 7 cm et une hauteur minimale de 2 mètres.

Q10 Quelles sont les périodes de plantation?

- R. Il y a deux périodes dans l'année pour planter des arbres feuillus : au printemps, lorsque le sol est dégelé (mi-avril à la mi-juin) et à l'automne, de la chute des feuilles jusqu'au gel (fin septembre au début décembre).

Certaines essences hivernent mieux si elles sont plantées au printemps (peuplier, saule, orme et bouleau). Les conifères peuvent être plantés tôt au printemps jusqu'à la quatrième semaine après la feuillaison des décidus (pousse des feuilles) ou à l'automne, de la première semaine d'août jusqu'à la fin octobre

Q11 Comment se traduisent les efforts de la Ville de Montréal pour protéger la forêt urbaine?

- R. Pour assurer la pérennité de la forêt urbaine, la Ville déploie de nombreux efforts. Par exemple, elle réalise chaque année de nouvelles plantations, elle traite des arbres contre certaines maladies ou insectes, elle élague les arbres, les fertilise, les arrose et adopte des règlements pour les protéger.

Q12 Que faire si l'arbre planté devant ma résidence meurt ?

- R. Les arbres plantés dans le cadre du programme Canopée font l'objet d'une inspection chaque été afin d'évaluer si un remplacement est nécessaire. Si tel est le cas, l'entrepreneur responsable effectuera le remplacement au cours de l'année suivante durant la période de plantation du printemps ou de l'automne. Les arbres plantés dans le cadre de ce programme sont garantis pour une période allant de 2 à 3 ans suivant l'année de plantation.